

SE PRÉPARER À UN EXAMEN PROFESSIONNEL



Les possibilités de formation et de préparation sont diverses et il vous appartient de rechercher celle qui vous convient.

À titre indicatif,

Vous trouverez ci-après une liste non exhaustive de ces organismes :

- le **Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)** qui propose des préparations aux épreuves pour les candidats (sous conditions).

Attention ! Généralement, l'inscription à la préparation se fait bien en amont (1 an à 2 ans avant la date des épreuves du concours). Elle nécessite l'accord de l'employeur public et est subordonnée à la réussite de tests écrits préalables organisés par le CNFPT.

Par ailleurs, pour vous permettre également de préparer les examens, il vous est possible de vous procurer :

- des **ouvrages de préparation aux examens**, téléchargeables depuis le site **wiki territorial du CNFPT**
En savoir plus... cliquez sur [Wikiterritorial](#)
- **de la Documentation Française** en lien avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (épreuves corrigées, exemple de bonnes copies, conseils précieux pour les écrits et l'oral...)
En savoir plus... cliquez sur [La documentation française](#)

Enfin, il est également possible de se procurer :

- les **notes de cadrage** des épreuves de l'examen qui ont pour objet de préciser la nature de l'épreuve à partir de leur définition réglementaire et de guider les candidats dans leur préparation
- les **sujets non corrigés** des sessions précédentes
- les **rapports de jury** et **statistiques** des sessions précédentes
- des **exemples de bonnes copies** (disponibles sur certains types d'épreuve (ex : rapport avec propositions opérationnelles)

En savoir plus... cliquez sur www.cdg44.fr